

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 13 février 2023

Le lundi 13 février deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du vendredi 27 janvier deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 6 votants : 7

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER,
représentants le Conseil Municipal,
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,

Absent Excusé :

Dominique BARNET ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL, représentant les personnes handicapées,

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

2023-07

**Projet culturel à la Résidence Autonomie du Parc – convention
partenariale entre la compagnie artistique In Fine et le CCAS**

Considérant que le CCAS, en association avec la Compagnie In Fine portée par l'association Temps de Cuivre, ont répondu à un appel à projet Culturel initié par la DRAAC de Normandie et qu'un avis favorable a été reçu pour une mise en œuvre sur l'année 2022-2023.

Considérant que ce projet culturel a notamment pour objectif de favoriser l'accès à l'art et l'inclusion des personnes âgées,

Considérant que le coût global de cette intervention est de 8 500 €,

Considérant que le coût financier porté par le CCAS est de 1 700 €,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Autorise Madame la Présidente du CCAS à signer ladite convention
- Autorise le CCAS à la dépense de la somme de 1 700 € à verser à la compagnie In fine en 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230216-2023-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2023

